

Ordre du jour et propositions de
l'assemblée générale ordinaire
de Valiant Holding SA

Mercredi 13 mai 2020, 10h00
Berne

**assemblée
générale**

Contenu

- 3** Ordre du jour et propositions du conseil d'administration
- 7** Commentaires sur les propositions du conseil d'administration
- 12** Instructions

Ordre du jour et propositions du conseil d'administration

1 **Rapport annuel, comptes annuels et comptes consolidés 2019** **Rapports de l'organe de révision**

Proposition Le conseil d'administration propose de prendre connaissance des rapports de l'organe de révision et d'approuver le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes consolidés 2019.

2 **Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2019**

Valiant a maintenu sa politique de rémunération éprouvée et son système de rémunération simple et transparent durant l'exercice 2019. Les éléments clés de la politique de rémunération figurent en page 7. Le rapport de rémunération complet figure aux pages 83–101 du rapport de gestion 2019 ainsi que sur notre site Internet à l'adresse valiant.ch/assemblee-generale.

Proposition Le conseil d'administration propose d'accepter le rapport de rémunération 2019. Ce vote n'a qu'un caractère consultatif.

3 **Décharge aux membres du conseil d'administration et du comité de direction**

L'octroi de la décharge sera proposé en un seul vote pour l'ensemble des membres du conseil d'administration et du comité de direction.

Proposition Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration et du comité de direction pour l'exercice 2019.

4 **Affectation du bénéfice et distribution de dividende**

Le conseil d'administration propose de verser un dividende de CHF 5.00 brut (CHF 3.25 net après déduction de l'impôt anticipé de 35 %) par action nominative. La proposition du conseil d'administration est expliquée en page 8.

Proposition Le conseil d'administration propose d'affecter le bénéfice et de distribuer le dividende comme suit :

	en CHF
Bénéfice au bilan	3 973 000 ¹
Prélèvement de réserves facultatives issues du bénéfice	74 996 000 ¹
Total à disposition de l'assemblée générale	78 969 000
Distribution d'un dividende de CHF 5.00 par action nominative	78 962 000
Report à compte nouveau	7 000
Total	78 969 000

¹ La distribution du dividende provient du bénéfice au bilan et des réserves facultatives issues du bénéfice de Valiant Holding SA. Le bénéfice du groupe Valiant pour l'exercice 2019 se monte à CHF 121,1 millions.

Si cette proposition est adoptée, le dividende sera versé à partir du 19 mai 2020. Le montant total de la distribution est calculé en fonction du nombre d'actions nominatives donnant droit à une distribution au 18 mai 2020. A partir du 15 mai 2020, les actions nominatives seront négociées ex-dividende. Le dernier jour de négoce donnant droit au dividende est le 14 mai 2020.

5 Vote sur la rémunération maximale des membres du conseil d'administration et du comité de direction

5.1 Vote sur la rémunération maximale des membres du conseil d'administration pour la durée du mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2021

Le montant maximal proposé pour la rémunération des membres du conseil d'administration reste inchangé. La proposition du conseil d'administration est expliquée en page 8.

Proposition Le conseil d'administration propose d'approuver la rémunération maximale des membres du conseil d'administration pour la durée du mandat entre l'assemblée générale ordinaire 2020 et l'assemblée générale ordinaire 2021 à hauteur de CHF 1 670 000.

5.2 Vote sur la rémunération fixe maximale des membres du comité de direction pour l'exercice 2021

La rémunération fixe maximale des membres du comité de direction reste inchangée. En raison des cotisations plus élevées au titre de la prévoyance et des assurances sociales, la rémunération fixe maximale sera augmentée de CHF 50 000 par rapport au montant maximal approuvé pour l'exercice 2020. La proposition du conseil d'administration est expliquée en page 8.

Proposition Le conseil d'administration propose d'approuver la rémunération fixe maximale des membres du comité de direction pour l'exercice 2021 à hauteur de CHF 3 050 000.

5.3 Vote sur la rémunération variable maximale des membres du comité de direction pour l'exercice 2020

La rémunération variable maximale proposée est réduite de CHF 150 000 par rapport au montant maximal approuvé pour l'exercice 2019. La proposition du conseil d'administration est expliquée en page 9.

Proposition Le conseil d'administration propose d'approuver la rémunération variable maximale des membres du comité de direction pour l'exercice 2020 à hauteur de CHF 1 750 000.

6 Elections au conseil d'administration

6.1 Réélections des membres du conseil d'administration et élection du président

Proposition Le conseil d'administration propose la réélection de Markus Gygax en qualité de membre et son élection simultanée en qualité de président du conseil d'administration en un seul vote ainsi que la réélection de manière individuelle du Prof. Dr Christoph B. Bühler, de Barbara Artmann, Jean-Baptiste Beuret, Dr Maya Bundt, Nicole Pauli et Franziska von Weissenfluh comme membres du conseil d'administration pour une durée de mandat jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire 2021.

Les explications relatives à la proposition du conseil d'administration ainsi que les curriculum vitæ succincts des membres du conseil d'administration figurent aux pages 10 et 11. Des informations complémentaires concernant les membres du conseil d'administration sont disponibles au chapitre Corporate Governance du rapport de gestion 2019, aux pages 60–71.

Comme annoncé, Jürg Bucher, président du conseil d'administration, ne se présente pas à la réélection, en raison de son âge.

6.1.1 Réélection de Markus Gygax en qualité de membre et élection en qualité de président du conseil d'administration en un seul et même vote

6.1.2 Réélection du Prof. Dr Christoph B. Bühler

6.1.3 Réélection de Barbara Artmann

6.1.4 Réélection de Jean-Baptiste Beuret

6.1.5 Réélection de Dr Maya Bundt

6.1.6 Réélection de Nicole Pauli

6.1.7 Réélection de Franziska von Weissenfluh

6.2 Election d'un nouveau membre au conseil d'administration

Proposition Le conseil d'administration propose l'élection de Ronald Trächsel comme membre du conseil d'administration pour une durée de fonction d'une année jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire 2021.

Le curriculum vitae succinct de Ronald Trächsel se trouve en page 11.

7 Elections au comité de nomination et de rémunération

Proposition Le conseil d'administration propose de réélire Franziska von Weissenfluh et d'élire Dr Maya Bundt et Markus Gygax en qualité de membres du comité de nomination et de rémunération pour une durée de fonction d'une année jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire 2021. Les élections se dérouleront individuellement.

Au cas où Franziska von Weissenfluh serait élue au comité de nomination et de rémunération, le conseil d'administration a l'intention de la nommer à nouveau présidente du comité de nomination et de rémunération.

Les explications relatives à la proposition du conseil d'administration figurent en page 11.

7.1 Réélection de Franziska von Weissenfluh

7.2 Election de Dr Maya Bundt

7.3 Election de Markus Gygax

8 Réélection de l'organe de révision

Proposition Le conseil d'administration propose la réélection de PricewaterhouseCoopers AG, Lucerne, en tant qu'organe de révision pour une durée de fonction d'une année jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire 2021.

9 Réélection de la représentante indépendante

Proposition Le conseil d'administration propose la réélection de Tschümperlin Lötscher Schwarz AG, Lucerne, en tant que représentante indépendante pour une durée de fonction d'une année jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire 2021.

Commentaires sur les propositions du conseil d'administration

Point 2

Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2019

Valiant mène une politique de rémunération modérée et applique un système de rémunération simple et transparent. Le système de rémunération reflète le modèle d'affaires simple et les valeurs de notre banque. Il renonce délibérément à des éléments plus complexes, tels que, par exemple, les plans d'incitation à long terme ou les programmes d'options. Le conseil d'administration est convaincu que la politique de rémunération est adaptée à la stratégie de Valiant et soutient ses objectifs à long terme.

La politique de rémunération n'a pas été changée par rapport à l'année précédente. Le rapport de rémunération ainsi que des informations détaillées au sujet de la politique de rémunération et de la rémunération des membres du conseil d'administration et du comité de direction se trouvent dans le rapport de gestion 2019 aux pages 83–101 ainsi que sur notre site Internet à l'adresse valiant.ch/assemblee-generale. Les éléments clés de la politique de rémunération de Valiant sont :

Orientation vers le marché

Valiant est attachée au versement de rémunérations équitables et conformes au marché et se positionne à cet égard dans la partie médiane de la fourchette des établissements financiers comparables. Elle tient compte des évolutions sur le marché du travail et participe régulièrement à des comparaisons salariales.

Orientation vers les performances et la réussite

Valiant mène une politique de rémunération orientée vers les performances et la réussite. Cette politique est une composante de la stratégie du personnel, qui instaure l'environnement correspondant et récompense le succès économique de Valiant.

Conscience du risque

Valiant veille à ce que les différents éléments de rémunération et les critères de mesure et de décision ne constituent pour aucun de ses collaborateurs une incitation à prendre des risques inconsidérés. La rémunération variable des collaborateurs est réduite en cas de non-respect des dispositions légales, de l'obligation de diligence ou des directives internes, ainsi qu'en cas de négligence en matière de risques.

Limitation de la rémunération variable du comité de direction

La rémunération variable des membres du comité de direction dépend du résultat opérationnel et se compose d'une part versée en espèces et d'une autre versée sous forme d'actions de Valiant bloquées pour une période de trois ans. Au total, la rémunération variable ne peut représenter que 50 % au plus de la rémunération globale d'un membre du comité de direction.

Réduction de la rémunération

Si le groupe enregistre une perte, les honoraires du conseil d'administration sont réduits de moitié. En cas de diminution du dividende liée au résultat opérationnel, les honoraires sont également réduits. Si le résultat opérationnel est négatif, les membres du comité de direction ne perçoivent aucune rémunération variable.

Point 4

Affectation du bénéfice et distribution de dividende

Valiant permet à ses actionnaires de participer à l'évolution positive de la banque en distribuant des dividendes appropriés. Le bon résultat de l'exercice 2019 permet à nouveau de verser un dividende. C'est pourquoi le conseil d'administration propose de verser un dividende de CHF 5.00 par action. Valiant dispose d'une base de capital solide, est en bonne santé et dépasse nettement les exigences de la FINMA en termes de Leverage Ratio (ratio de fonds propres non pondéré) même sans les facilités accordées dans le cadre de la crise du coronavirus.

Point 5

Vote sur la rémunération maximale des membres du conseil d'administration et du comité de direction

5.1 Vote sur la rémunération maximale des membres du conseil d'administration pour la durée du mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2021

Les membres du conseil d'administration perçoivent des honoraires fixes qui dépendent de leur fonction au sein du conseil d'administration et de leur participation aux comités. 30 % des honoraires sont versés sous forme d'actions Valiant bloquées pour une période de trois ans. Les membres du conseil d'administration ne perçoivent pas de rémunération variable ni de jetons de présence. Les frais sont indemnisés de façon forfaitaire.

Le montant maximal proposé pour la rémunération du conseil d'administration est inchangé par rapport à la période de mandat actuelle 2019/2020. Elle englobe les honoraires (part en actions comprise), les prestations en nature et les cotisations d'assurances sociales de l'employeur ainsi qu'un montant en réserve pour événements imprévus.

	en CHF
Rémunération maximale du conseil d'administration	1 670 000

5.2 Vote sur la rémunération fixe maximale des membres du comité de direction pour l'exercice 2021

Aucune hausse de salaire n'est prévue pour les six membres du comité de direction pour l'exercice 2021. Le montant maximal proposé correspond donc aux salaires fixes actuels, majorés de toutes les prestations salariales annexes, des prestations en nature ainsi que des prestations d'assurances sociales et de prévoyance. En raison de la hausse des cotisations de prévoyance et d'assurances sociales liées à l'âge, le montant maximal proposé sera augmenté de CHF 50 000 par rapport à l'année précédente.

	en CHF
Rémunération fixe maximale du comité de direction	CHF 3 050 000

5.3 Vote sur la rémunération variable maximale des membres du comité de direction pour l'exercice 2020

Le montant de la rémunération variable maximale du comité de direction dépend du résultat. Conformément à la politique de rémunération, 9 % du résultat opérationnel affiché dans les comptes consolidés sont affectés au pool global pour la rémunération variable de l'ensemble des collaborateurs. Une partie du pool global est versée au comité de direction. 30 % de la rémunération variable des membres du comité de direction sont versés sous forme d'actions Valiant bloquées pour une période de trois ans.

Conformément aux statuts de Valiant Holding SA, la rémunération variable peut représenter au maximum 50 % de la rémunération globale¹ d'un membre du comité de direction.

La rémunération variable maximale proposée est réduite de CHF 150 000 par rapport au montant maximal approuvé pour l'exercice 2019. Le montant maximal n'est toutefois versé que si les objectifs fixés par le conseil d'administration concernant le résultat opérationnel et les autres objectifs ont été dépassés. A défaut, la rémunération variable est moins élevée.

	en CHF
Rémunération variable maximale du comité de direction	1 750 000

¹ La rémunération globale telle qu'elle est affichée dans le rapport de gestion, y compris les actions, les prestations en nature, les prestations sociales et les prestations de prévoyance.

Point 6

Elections au conseil d'administration

6.1 Réélections des membres du conseil d'administration et élection du président

Ainsi que nous vous l'avons communiqué lors des assemblées générales du 23 mai 2018 et du 16 mai 2019, le conseil d'administration de Valiant Holding SA a réglé la future direction et a misé sur la continuité. Jürg Bucher, président du conseil d'administration, se retirera lors de l'assemblée générale de cette année, en raison de son âge. Markus Gygax, après une période de transition d'une année, est proposé comme nouveau président du conseil d'administration. Cette réglementation de la direction a été adoptée en accord avec l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et contribue à une bonne direction d'entreprise et sert également les intérêts de la banque.

Explications relatives aux tâches du président du conseil d'administration

Le président assume la direction du conseil d'administration dans l'intérêt de la société et exerce des fonctions de représentation du conseil d'administration à l'interne comme à l'externe. Il est responsable de la préparation et de la conduite des séances du conseil d'administration et garantit le déroulement en bonne et due forme de la préparation, du conseil, de la prise de décision et de l'exécution de ces séances. De plus, il surveille directement le comité de direction au nom du conseil d'administration. Son taux d'occupation s'élève à quelque 50 %.

Le président n'exécute aucune tâche ni aucune compétence dans les activités opérationnelles. La conduite opérationnelle de l'entreprise incombe exclusivement au comité de direction. La charge de travail, les taux d'honoraires ainsi que les tâches et compétences du président demeurent inchangés avec le changement à la présidence.

Curriculum vitae succincts des membres du conseil d'administration :

Markus Gygax (1962), Suisse, est membre extra-professionnel du conseil d'administration depuis mai 2019. Il est par ailleurs membre du comité stratégique. Markus Gygax a été CEO de Valiant Holding SA de novembre 2013 à mai 2019. Au sens du Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance d'économiesuisse, il est considéré comme un membre non indépendant du conseil d'administration pendant trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022, en raison de sa fonction précédente.

Prof. Dr Christoph B. Bühler (1970), Suisse, est membre indépendant et extra-professionnel du conseil d'administration depuis mai 2013 et depuis mai 2017, vice-président du conseil d'administration. Il est aussi membre du comité d'audit et de risque. Christoph B. Bühler est associé de böckli bühler partner, spécialisé dans le droit des actions, des marchés financiers et la gouvernance d'entreprise. Par ailleurs, il est professeur titulaire en droit commercial et droit des affaires suisse et international à l'Université de Zurich.

Barbara Artmann (1961), de nationalités suisse et allemande, est membre indépendant et extra-professionnel du conseil d'administration depuis mai 2014. De plus, elle est membre du comité stratégique. Barbara Artmann est propriétaire et gérante de Künzli Swiss-Schuh AG à Windisch (Argovie) depuis 2004.

Jean-Baptiste Beuret (1956), Suisse, est membre indépendant et extra-professionnel du conseil d'administration depuis mai 2009. Il est membre du comité d'audit et de risque et du comité de nomination et de rémunération. Jean-Baptiste Beuret, avocat, est directeur exécutif chez Mazars SA et gérant de la société de conseils en gestion d'entreprise BM Conseil Sàrl, Courtételle. Il a été président du conseil d'administration de Entris Holding SA de 2012 à juin 2015.

Dr Maya Bundt (1971), de nationalités suisse et allemande, est membre indépendant et extra-professionnel du conseil d'administration depuis mai 2017. De plus, elle est membre du comité stratégique. Dr Maya Bundt occupe des postes-clés depuis 2003 au sein du groupe mondial de réassurance Swiss Re. Elle est responsable Cyber & Digital Solutions depuis 2016.

Nicole Pauli (1972), Suisse, est membre indépendant et extra-professionnel du conseil d'administration depuis mai 2017. De plus, elle est présidente du comité d'audit et de risque. Entre 2000 et 2015, Nicole Pauli a exercé diverses fonctions de direction auprès du Credit Suisse en Suisse, dont notamment celle de Managing Director de la division Private Banking pendant les six dernières années.

Franziska von Weissenfluh (1960), Suisse, est membre indépendant et extra-professionnel du conseil d'administration depuis mai 2011. Elle est présidente du comité de nomination et de rémunération. Franziska von Weissenfluh est présidente du conseil d'administration de BERNEXPO Holding AG. Auparavant, elle a notamment dirigé les quotidiens « BZ Berner Zeitung » et « Der Bund » et siégé à la direction d'Espace Media AG.

6.2 Election d'un nouveau membre au conseil d'administration

Ronald Trächsel (1959), Suisse, habite Soleure et a suivi des études d'économie à l'Université de Berne (lic. rer. pol.). Aujourd'hui, il est directeur financier et membre de la direction de BKW. Auparavant, il a occupé la fonction de CFO auprès de Sika et dans plusieurs sociétés internationales. Spécialiste financier de premier ordre, Ronald Trächsel possède de parfaites connaissances du milieu des entreprises et une profonde expérience dans le domaine des fusions et acquisitions. Ronald Trächsel remplit intégralement les critères d'indépendance en tant qu'administrateur au sens du Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance d'économiesuisse.

7 Elections au comité de nomination et de rémunération

Le conseil d'administration propose de réélire Franziska von Weissenfluh et d'élire Dr Maya Bundt et Markus Gygax en qualité de membres du comité de nomination et de rémunération. Il est prévu que Franziska von Weissenfluh, en cas de réélection, assumera à nouveau les fonctions de présidente du comité. Les deux membres féminines du conseil d'administration proposées sont des membres indépendants du conseil d'administration. Markus Gygax est considéré, comme évoqué plus haut, comme un membre non indépendant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2022.

La politique du personnel est une des tâches clés du conseil d'administration et de son président. C'est pourquoi le président a siégé jusqu'ici au comité de nomination et de rémunération. Cette approche a fait ses preuves ces dernières années. Le conseil d'administration est donc convaincu qu'il est dans le meilleur intérêt de l'entreprise que le président continue de siéger au comité de nomination et de rémunération. Conformément à l'article 23 des statuts, il n'est pas autorisé à présider ce comité.

En cas de réélection respectivement d'élection de Franziska von Weissenfluh et de Dr Maya Bundt, il est garanti que tant la présidente que la majorité des membres du comité sont indépendants.

Instructions

Registre des actions / droit de vote

Le registre des actions sera fermé aux inscriptions du mercredi 6 mai 2020, à 16h00 au mercredi 13 mai 2020 inclus. Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote le 6 mai 2020 sont autorisés à exercer leur droit de vote lors de l'assemblée générale en transmettant au préalable leurs instructions à la représentante indépendante.

Assemblée générale à huis clos

L'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2020 se déroulera, compte tenu de la situation sanitaire extraordinaire, **en l'absence de l'ensemble des actionnaires**, conformément à l'art. 6a de l'ordonnance 2 du Conseil fédéral stipulant les mesures destinées à lutter contre le coronavirus.

PricewaterhouseCoopers SA sera présente à l'assemblée générale dans la fonction d'organe de révision externe.

Le court procès-verbal contenant toutes les décisions sera publié sur le site Internet de Valiant dès le 14 mai 2020.

Représentation

Les actionnaires peuvent exercer leurs droits de vote en octroyant une procuration écrite ou électronique, accompagnée de leurs instructions, à la représentante indépendante Tschümperlin Lötscher Schwarz AG, cabinet d'avocats, Lucerne.

Les procurations et les instructions de vote ne peuvent être données à la représentante indépendante que pour cette assemblée générale.

En cas d'octroi de procuration par écrit, il convient de compléter et de signer le formulaire de procuration. Les pouvoirs de représentation non signés ne seront pas pris en considération à l'assemblée générale. Si vous décidez de vous faire représenter par la représentante indépendante et que vous souhaitez lui donner des instructions pour tout ou partie des points à l'ordre du jour, nous vous prions de cocher les cases prévues à cet effet sur le formulaire de procuration et de le retourner à l'adresse de la représentante indépendante.

Valiant Holding SA offre à ses actionnaires la possibilité de donner leurs instructions à la représentante indépendante par la voie électronique. Veuillez, pour ce faire, suivre les consignes figurant sur le formulaire de procuration pour l'assemblée générale ordinaire 2020.

Les pouvoirs de représentation seront pris en compte s'ils **parviennent jusqu'au lundi 11 mai 2020, à 12h00, à la représentante indépendante par écrit ou sont transmis par la voie électronique**. Passé ce délai, les procurations transmises par écrit ou par la voie électronique ne pourront plus être prises en considération lors de l'assemblée générale.

Limitation du droit de vote

Conformément à l'article 14 des statuts, le total des droits de vote qu'un actionnaire peut exercer avec ses propres actions et celles qu'il représente ne peut excéder 8 % du capital-actions. Cette limite ne concerne pas les droits de vote de la représentante indépendante.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion 2019 peut être consulté en ligne ou téléchargé sur le site Internet de Valiant Holding SA à l'adresse gb.valiant.ch. Afin de contribuer au développement durable, le tirage du rapport de gestion est aussi réduit que possible. Si vous désirez un exemplaire imprimé, vous pouvez le commander gratuitement par e-mail à l'adresse generalversammlung@valiant.ch.

En outre, le rapport de gestion 2019 peut être consulté au siège social de la société, c/o Banque Valiant SA, Pilatusstrasse 39 à Lucerne ainsi qu'au siège principal de la Banque Valiant SA, Bundesplatz 4 à Berne.

Avez-vous des questions ?

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire :
generalversammlung@valiant.ch 031 310 72 21

Dans un souci de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans cette publication. Elle englobe bien sûr également la forme féminine. Le présent texte est une traduction de l'original allemand (« Traktanden und Anträge der ordentlichen Generalversammlung der Valiant Holding AG »). Seul le texte en langue allemande fait foi.



Climatiquement neutre
Imprimé
ClimatePartner.com/11252-2003-1001

Siège social

Valiant Holding SA
c/o Banque Valiant SA
Pilatusstrasse 39
6003 Lucerne

Siège principal Banque Valiant SA

Banque Valiant SA
Bundesplatz 4
3011 Berne